



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU 15 JANVIER 2026
FIBRE EXCELLENCE SAINT- GAUDENS

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 15 janvier 2025 ;
2. Bilan de l'activité de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS ;
3. Bilan de l'activité de l'inspection des installations classées ;
4. Questions diverses, dont le traitement des plaintes par FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 15 janvier 2025

2. Bilan de l'activité de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS

3. Bilan de l'activité de l'inspection des installations classées

Synthèse depuis le 15 janvier 2025

- 2 visites d'inspection réalisées
- 2 instructions en cours :
 - modifications des conditions d'exploitation - PAC javel
 - Réexamen quinquennal de l'étude de dangers
- 2 actes administratifs : arrêtés préfectoraux - chlorates

Visite d'inspection du 8 octobre 2025

Thématiques : sécurité/sûreté et défense incendie

Vérification des mesures de sûreté et d'organisation prévues dans le cadre de l'arrêt conjoncturel du 17 octobre au 24 novembre 2025.

Bilan

- 2 demandes de justificatifs, réponses apportées par l'exploitant sous 3j ;
- RETEX pris en compte (arrêt similaire, en février 2009) ;
- Liste des équipements à l'arrêt ;
- POI à jour (16/04/2025) ;
- Essais des équipements de défense incendie réalisés / prévus ;
- Organisation des secours et mesures de gestion de crise.

Visite d'inspection du 10 décembre 2025

Thématiques : PFAS et sobriété hydrique

En application de l'arrêté du 20 juin 2023, un plan d'action concernant les PFAS et les AOF a été lancé. Suite aux campagnes de mesures réalisées fin 2023 / début 2024, aucun PFAS n'a été détecté lors des campagnes de mesures, un plan d'action est en cours afin d'expliquer la détection d'AOF en sortie d'usine.

Dans le cadre du plan eau présenté en 2023, le gouvernement vise un objectif de réduction de 10 % des prélèvements d'eau, tous usages confondus, d'ici à 2030 par rapport à 2019. Il s'agit de vérifier que l'exploitant dispose d'une connaissance précise sur les caractéristiques de ses installations en matière d'utilisation d'eau.

Bilan

Rapport en cours de validation.

Instruction

Modifications des conditions d'exploitation - PAC javel

Dossier de porter à connaissance [PAC] du 2 août 2024 – modification du stockage de javel

Le projet prévoit de remplacer le stockage de javel mobile (IBC), par un stockage fixe, de manière à :

1. fiabiliser la quantité de javel disponible sur site pour le traitement de l'eau des TAR;
2. garantir un stockage en rétention afin de pouvoir contenir et récupérer les éventuelles fuites de javel, un produit dangereux pour l'environnement.

Instruction du dossier

Instruction en cours : prise en compte du guide technique de l'INERIS concernant la sécurité et à la prévention relatives aux mélanges incompatibles (publication du guide fin 2025 / début 2026).

Instruction

Réexamen quinquennal de l'étude de dangers (EDD)

Notice de réexamen de l'EDD

1. Notice de réexamen et EDD révisée déposées le 4 juillet 2023.
2. Visite d'inspection à ce sujet le 4 avril 2024.
3. Des compléments ont été apportés par l'exploitant le 29 mai et le 2 août 2024.
4. Réunion DREAL/Fibre Excellence réalisée le 26 septembre 2025, compléments apportés par l'exploitant le 22 décembre 2025

Instruction du dossier

En cours d'instruction.

Actes administratifs

Arrêtés préfectoraux - Chlorates

Contexte

- La directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine renforce les exigences de surveillance en introduisant, en particulier, de nouveaux paramètres dont le chlorate, en vigueur au 1^{er} janvier 2026.
- En 2023, des chlorates ont été identifiés dans la Garonne, un lien de causalité avec les rejets aqueux de l'entreprise Fibre Excellence Saint-Gaudens a été établi.
- En 2024, Fibre Excellence Saint-Gaudens a amélioré le système de traitement des effluents aqueux dans sa station d'épuration afin d'abattre significativement la teneur en chlorates des rejets en Garonne.
- En septembre 2025, l'ARS identifie à nouveau des chlorates en Garonne, Fibre Excellence a réalisé des analyses sur le mois de décembre 2025, après un arrêt conjoncturel du 17 octobre au 24 novembre 2025.
- Le 10 janvier 2026, des mesures immédiates à titre conservatoire ont été imposées à Fibre Excellence, de manière à respecter un seuil de concentration en chlorates dans le milieu naturel, Fibre Excellence ayant été mise en demeure le 15 janvier 2026 de respecter ces mesures.
- A ce jour, les résultats sont acceptables, un travail est en cours afin de fixer dans un arrêté préfectoral complémentaire un flux de chlorates émis en sortie usine compatible avec les usages d'eau potable en aval, ainsi que des moyens de surveillance et d'alerte.

Arrêtés préfectoraux

1. Arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 9 janvier 2026 ;
2. Arrêté préfectoral de mise en demeure du 15 janvier 2026.

4. Questions diverses, dont le traitement des plaintes par FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS